

PROCÈS VERBAL

MENTION DE CONVOCATION

Du huit avril deux mille vingt-six. Convocation du Conseil communautaire adressée par mail à chacun des membres pour la session ordinaire qui se tiendra le quatorze avril deux mille vingt-six à dix-huit heures trente, au siège de la CCLA – 5 rue de Paris 58470 MAGNY-COURS.

Séance du 14 avril 2026

.....

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six février, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes Loire et Allier, dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire, au siège de la collectivité, sous la présidence de Monsieur André GARCIA, Président sortant en ce qui concerne l'installation de la nouvelle Assemblée, puis de Monsieur Jean-Louis GUTIERREZ, en qualité de doyen d'âge de l'Assemblée, en ce qui concerne l'élection du Président, et de Monsieur Jean-Louis GUTIERREZ, élu Président, pour le reste de la séance.



Étaient présents : Messieurs FERRE Jérôme, LOCTIN Emmanuel (Chevenon) ; Mesdames COURBEZ Emmanuelle, LANG Murielle et Messieurs JANDARD Marc, GUTIERREZ Jean-Louis (Magny-Cours) ; Messieurs FAVARCQ Thierry, PETIT David (Mars-sur-Allier) ; Mesdames COMPERE Lydie, HOMBOURGER Evelyne et Messieurs BARBOSA Fernand, BALACE Francis, CROLAND Jean-Philippe (Saint-Parize-le-Châtel) ; Madame MORLEVAT Mireille et Messieurs JACOBÉ de HAUT Valentin, VERGNAUD Sébastien (Sauvigny-les-Bois)

Procurations : Madame BERNARD-FOUCAULT Régine à Monsieur LOCTIN Emmanuel (Chevenon) ; Monsieur DAMICHEY David à Monsieur JANDARD Marc (Magny-Cours) ; Madame DESSAUNY Sophie à Monsieur VERGNAUD Sébastien (Sauvigny-les-Bois) ; Monsieur REZZOGUI Yassin (Sauvigny-les-Bois) à Monsieur BALACE Francis (Saint-Parize-le-Châtel)

Secrétaire de séance : Monsieur BALACE Francis

Début de séance : 18h30

1. Appel et installation des nouveaux Conseillers communautaires

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur André GARCIA, Président sortant de l'EPCI, qui a déclaré les membres du Conseil communautaire cités ci-après (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

COMMUNE	NOM	Prénom
CHEVENON	LOCTIN	Emmanuel
	BERNARD-FOUCAULT	Régine
	FERRE	Jérôme
MAGNY-COURS	COURBEZ	Emmanuelle
	DAMICHEY	David

	GUTIERREZ	Jean-Louis
	JANDARD	Marc
	LANG	Murielle
MARS-SUR-ALLIER	FAVARCQ	Thierry
	PETIT	David
SAINT-PARIZE-LE-CHATEL	BALACE	Francis
	BARBOSA	Fernand
	COMPERE	Lydie
	CROLAND	Jean-Philippe
	HOMBOURGER	Evelyne
SAUVIGNY-LES-BOIS	DESSAUNY	Sophie
	JACOBE de HAUT	Valentin
	MORLEVAT	Mireille
	REZZOGUI	Yassin
	VERGNAUD	Sébastien

Monsieur Jean-Louis GUTIERREZ, doyen d'âge de l'Assemblée, prend ensuite la présidence de la séance et fait procéder à l'élection du Président.

Monsieur Francis BALACE a été désigné en qualité de secrétaire par le Conseil communautaire (art. L. 2121-15 du CGCT).

2. 2026-04-006 Élection du Président

Monsieur Jean-Louis GUTIERREZ, doyen d'âge des membres présents du Conseil communautaire a pris la présidence de l'Assemblée délibérante conformément à l'article L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du Conseil, a dénombré 16 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT est remplie.

Il a ensuite invité le Conseil communautaire à procéder à l'élection du Président. Il a rappelé qu'en application de l'article L. 5211-10 du CGCT, le Président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil communautaire. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

Monsieur Jean-Louis GUTIERREZ déclare deux assesseurs pour tenir le bureau de vote : Madame HOMBOURGER Evelyne et Monsieur JANDARD Marc.

Il demande ensuite quels sont les candidats au poste de Président ; Monsieur Jean-Louis GUTIERREZ et Monsieur Emmanuel LOCTIN se portent candidats.

Monsieur Jean-Louis GUTIERREZ invite les Conseillers communautaires à passer au vote. Chaque Conseiller, à l'appel de son nom, s'est rapproché de la table de vote. Il a fait constater au Président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle fourni par le Conseil communautaire. Le Président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le Conseiller communautaire a déposé lui-même dans le réceptacle prévu à cet

effet. Le nombre des Conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier Conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins déclarés nuls par le bureau de vote ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins ont été annexés dans une première enveloppe, les autres bulletins ont été annexés dans une seconde enveloppe, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

Monsieur Jean-Louis GUTIERREZ proclame les résultats :

Résultats du premier tour de scrutin :

- a. Nombre de Conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (bulletins déposés) : 20
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau : 1
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
- e. Nombre de suffrages exprimés : 19
- f. Majorité absolue : 10

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS (Dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
GUTIERREZ Jean-Louis	16	Seize
LOCTIN Emmanuel	3	Trois

Monsieur Jean-Louis GUTIERREZ a été proclamé Président et a été immédiatement installé.

Conformément aux statuts de la CCLA, le Président sera membre du Bureau communautaire.

Monsieur Jean-Louis GUTIERREZ prend la présidence et remercie l'Assemblée.

Préfecture reçue le	5.1 Élection exécutif
---------------------	-----------------------

3. 2026-04-007 Détermination du nombre de Vice-Président et des autres membres du Bureau communautaire

Vu l'arrêté préfectoral n°BCLEAR/2025/10/02/00004, en date du 2 octobre 2025, constatant le nombre total de sièges que compte l'organe délibérant de l'EPCI et leur répartition par commune membre ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 5211-2 et L. 5211-10 ;

Considérant que le nombre de Vice-Présidents est déterminé par l'organe délibérant, qu'il doit d'être au minimum d'un, sans être supérieur à 20% de l'effectif total de l'organe délibérant, le cas échéant arrondi à l'entier supérieur, ni qu'il puisse excéder quinze Vice-Présidents (soit 4 pour la CCLA) ;

Considérant que l'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de Vice-Présidents supérieur à celui qui résulte de l'application des deuxième et

troisième alinéas, sans pouvoir dépasser 30% de son propre effectif et le nombre de quinze (soit 6 pour la CCLA) ;

Considérant que l'organe délibérant peut également prévoir que d'autres Conseillers soient membres du Bureau communautaire, en sus des Vice-Présidents, sans limitation de nombre ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des voix :

- **Décide** de fixer le nombre de Vice-Présidents à 4 ;
- **Décide** de fixer le nombre des autres membres du Bureau communautaire à 5.

Préfecture reçue le

5.2 Fonctionnement des assemblées

4. 2026-04-008 Élection des Vice-Présidents

Sous la présidence de Monsieur Jean-Louis GUTIERREZ élu Président, le Conseil communautaire a été invité à procéder à l'élection des Vice-Présidents. Il a été rappelé que les Vice-Présidents sont élus selon les mêmes modalités que le Président (art. L. 5211-10 du CGCT).

Le Président a rappelé qu'en application des décisions antérieures, la Communauté de communes Loire et Allier disposait, à ce jour, de 4 Vice-Présidents.

Monsieur Jean-Louis GUTIERREZ déclare deux assesseurs pour tenir le bureau de vote : Madame Evelyne HOMBOURGER et Monsieur Marc JANDARD.

Il demande ensuite quels sont les candidats aux postes de Vice-Présidents ; Messieurs Fernand BARBOSA, Thierry FAVARCQ, Emmanuel LOCTIN et Sébastien VERGNAUD se portent candidats.

Monsieur Jean-Louis GUTIERREZ invite les Conseillers communautaires à passer au vote. Chaque Conseiller, à l'appel de son nom, dépose son enveloppe dans le réceptacle prévu à cet effet.

Le nombre des Conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Monsieur Jean-Louis GUTIERREZ proclame les résultats :

ÉLECTION DU 1^{er} VICE-PRÉSIDENT EN CHARGE DU TOURISME

Résultats du premier tour de scrutin :

- a. Nombre de Conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (bulletins déposés) : 20
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau : 0
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
- e. Nombre de suffrages exprimés : 20
- f. Majorité absolue : 11

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS (Dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

LOCTIN Emmanuel	20	Vingt
-----------------	----	-------

Monsieur Emmanuel LOCTIN a été proclamé 1^{er} Vice-Président et immédiatement installé.

**ÉLECTION DU 2^{ème} VICE-PRÉSIDENT
EN CHARGE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

Résultats du premier tour de scrutin :

- a. Nombre de Conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 20
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau : 0
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
- e. Nombre de suffrages exprimés : 20
- f. Majorité absolue : 11

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS (Dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
FAVARCQ Thierry	20	Vingt

Monsieur Thierry FAVARCQ a été proclamé 2^{ème} Vice-Président et immédiatement installé.

**ÉLECTION DU 3^{ème} VICE-PRÉSIDENT
EN CHARGE DE LA CULTURE, DE LA COMMUNICATION ET DU CADRE DE VIE**

Résultats du premier tour de scrutin :

- a. Nombre de Conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 20
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau : 0
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
- e. Nombre de suffrages exprimés : 20
- f. Majorité absolue : 11

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS (Dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
BARBOSA Fernand	20	Vingt

Monsieur Fernand BARBOSA a été proclamé 3^{ème} Vice-Président et immédiatement installé.

**ÉLECTION DU 4^{ème} VICE-PRÉSIDENT
EN CHARGE DE L'AMÉNAGEMENT ET DE L'ENVIROONNEMENT**

Résultats du premier tour de scrutin :

- a. Nombre de Conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 20
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau : 0
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
- e. Nombre de suffrages exprimés : 20
- f. Majorité absolue : 11

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS (Dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
VERGNAUD Sébastien	20	Vingt

Monsieur Sébastien VERGNAUD a été proclamé 4^{ème} Vice-Président et immédiatement installé.

Conformément aux statuts de la CCLA, les Vice-Présidents seront membres du Bureau de l'EPCI.

Préfecture reçue le	5.1 Élection exécutif
---------------------	-----------------------

5. 2026-04-009 Élection des autres membres du Bureau communautaire

Sous la présidence de Monsieur Jean-Louis GUTIERREZ élu Président, le Conseil communautaire a été invité à procéder à l'élection des autres membres du Bureau communautaire. Il a été rappelé que les autres membres du Bureau communautaire sont élus selon les mêmes modalités que le Président (art. L. 5211-10 du CGCT).

Le Président a rappelé qu'en application des décisions antérieures, la Communauté de communes Loire et Allier disposait, à ce jour, de 5 postes pour les autres membres du Bureau communautaire.

Monsieur Jean-Louis GUTIERREZ déclare deux assesseurs pour tenir le bureau de vote : Madame Evelyne HOMBOURGER et Monsieur Marc JANDARD

Il demande ensuite quels sont les candidats aux postes d'autres membres du Bureau communautaire ; Madame Mireille MORLEVAT et Messieurs Francis BALACE, Jean-Philippe CROLAND, Jérôme FERRE et Marc JANDARD se portent candidats.

Monsieur Jean-Louis GUTIERREZ invite les Conseillers communautaires à passer au vote. Chaque Conseiller, à l'appel de son nom, dépose son enveloppe dans le réceptacle prévu à cet effet.

Le nombre des Conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Monsieur Jean-Louis GUTIERREZ proclame les résultats :

ÉLECTION DU 1^{er} AUTRE MEMBRE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Résultats du premier tour de scrutin :

- a. Nombre de Conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (bulletins déposés) : 20
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau : 1
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
- e. Nombre de suffrages exprimés : 19
- f. Majorité absolue : 10

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS (Dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
FERRE Jérôme	19	Dix-neuf

Monsieur Jérôme FERRE a été proclamé 1^{er} autre membre du Bureau communautaire et immédiatement installé.

ÉLECTION DU 2^{ème} AUTRE MEMBRE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Résultats du premier tour de scrutin :

- a. Nombre de Conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (bulletins déposés) : 20
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau : 0
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
- e. Nombre de suffrages exprimés : 20
- f. Majorité absolue : 11

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS (Dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
JANDARD Marc	20	Vingt

Monsieur Marc JANDARD a été proclamé 2^{ème} autre membre du Bureau communautaire et immédiatement installé.

ÉLECTION DU 3^{ème} AUTRE MEMBRE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Résultats du premier tour de scrutin :

- a. Nombre de Conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (bulletins déposés) : 20
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau : 2
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
- e. Nombre de suffrages exprimés : 18
- f. Majorité absolue : 10

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS (Dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
PETIT David	18	Dix-huit

Monsieur David PETIT a été proclamé 3^{ème} autre membre du Bureau communautaire et immédiatement installé.

ÉLECTION DU 4^{ème} AUTRE MEMBRE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Résultats du premier tour de scrutin :

- a. Nombre de Conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (bulletins déposés) : 20
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau : 4
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
- e. Nombre de suffrages exprimés : 16
- f. Majorité absolue : 9

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS (Dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
BALACE Francis	4	Quatre
CROLAND Jean-Philippe	12	Douze

Monsieur Jean-Philippe CROLAND a été proclamé 4^{ème} autre membre du Bureau communautaire et immédiatement installé.

ÉLECTION DU 5^{ème} AUTRE MEMBRE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Résultats du premier tour de scrutin :

- a. Nombre de Conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (bulletins déposés) : 20
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau : 0
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
- e. Nombre de suffrages exprimés : 20
- f. Majorité absolue : 0

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS (Dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
MORLEVAT Mireille	20	Vingt

Madame Mireille MORLEVAT a été proclamée 5^{ème} autre membre du bureau communautaire et immédiatement installée.

6. Lecture de la charte de l'élu local

Le Président donne lecture de la charte de l'élu local :

« 1. L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.

2. Dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.

3. L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.

4. L'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.

5. Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.

6. L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.

7. Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions. »

7. Approbation du procès-verbal du Conseil communautaire du 26 février 2026

Le Président demande à l'Assemblée s'il y a des remarques concernant le procès-verbal du Conseil communautaire du 26 février 2026.

Aucune remarque n'est formulée ; le procès-verbal du précédent Conseil communautaire est adopté à l'unanimité.

8. 2026-04-010 Fixation des indemnités de fonction des élus

Conformément aux articles L. 52-11-12 et R 5214 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire, **à l'unanimité** :

- **Fixe** le taux maximal de 41,25% de l'indice brut terminal, l'indemnité brute mensuelle du Président ;
- **Fixe** au maximal de 16,50% de l'indice brut terminal, l'indemnité brute mensuelle pour chaque Vice-Président ;
- **Dit que** les indemnités seront versées à compter du 14 avril 2026 ;
- **Annexe** à cette délibération le tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées.

TABLEAU RECAPITULATIF DES INDEMNITES

POPULATION : 5 181 habitants

I - MONTANT DE L'ENVELOPPE GLOBALE

Soit : indemnité (maximale) du Président + total des indemnités (maximales) des Vice-présidents :
1 695,59€ + 2 712,96€ (678,24€ x 4) = **4 408,55€**

II - INDEMNITES ALLOUEES

A : Président

Nom du bénéficiaire	Indemnité (Allouée en % de l' indice terminal)	Montant brut mensuel
GUTIERREZ Jean-Louis	41,25%	1 695,59€

B : Vice-Présidents

Nom du bénéficiaire	Indemnité (Allouée en % de l' indice terminal)	Montant brut mensuel
LOCTIN Emmanuel	16,50%	678,24€
FAVARCQ Thierry	16,50%	678,24€
BARBOSA Fernand	16,50%	678,24€
VERGNAUD Sébastien	16,50%	678,24€
TOTAL =		2 712,96€

Préfecture reçue le	7.1 Décisions budgétaires
---------------------	---------------------------

9. 2026-04-011 Délégation d'attribution à l'exécutif

L'article L. 5211-10 du CGCT prévoit que le Président, les Vice-Présidents ayant reçu délégation ou le Bureau communautaire dans son ensemble peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à l'exception :

- a. Du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;
- b. De l'approbation du Compte Financier Unique ;
- c. Des dispositions à caractère budgétaire prises par un EPCI à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L.1612-15 ;
- d. Des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'EPCI ;
- e. De l'adhésion de l'établissement à un établissement public ;
- f. De la délégation de la gestion d'un service public ;
- g. Des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville.

Lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le Président rend compte des travaux du Bureau communautaire et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.

Dans un souci d'efficacité et de réactivité de la CCLA, le Président propose d'utiliser la faculté prévue au CGCT et demande aux membres de la CCLA de définir les limites de la délégation de pouvoir qu'ils souhaitent lui accorder.

Il est proposé de donner délégation au Président de la CCLA pour :

- Prendre toute décision relative à la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalité préalable en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget et dans la limite de 20 000,00€ HT ;
- Passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- Créer les règles comptables nécessaires au fonctionnement des services intercommunaux ;
- Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de condition ni de charge ;
- Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600€,
- Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- Intenter au nom de la collectivité les actions en justice ou de la défendre dans les actions intentées contre elle ; cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions ;
- Avoir recours régulièrement ou ponctuellement à des intervenants extérieurs pour assurer le fonctionnement des différents services et signer en conséquence les conventions correspondantes lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Après avoir entendu la proposition, le **Conseil communautaire, à l'unanimité des voix, décide de déléguer au Président les attributions énumérées ci-dessus.**

Préfecture reçue le	5.4 Délégation de fonctions
---------------------	-----------------------------

10. 2026-04-012 Désignations des représentants de l'EPCI au sein des syndicats intercommunaux et mixtes

Le Conseil communautaire procède à l'élection de ses représentants au sein des syndicats intercommunaux et mixtes.

Sont élus à la majorité des voix :

SYNDICAT	COMMUNE	DÉLÉGUÉS TITULAIRES	DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS
SYndicat de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères (SYCTOM) de Saint-Pierre-le-Moûtier	Saint-Parize-le-Châtel	CROLAND Jean-Philippe	-
		MOREAU Matthieu	-

Sont élus à l'unanimité des voix :

SYNDICAT	COMMUNE	DÉLÉGUÉS TITULAIRES	DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS
SYndicat de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères (SYCTOM) de Saint-Pierre-le-Moûtier	Chevenon	LOCTIN Emmanuel	-
	Magny-Cours	DAMICHEY David	-
		JANDARD Marc	-
	Mars-sur-Allier	PETIT David	-
	Sauvigny-les-Bois	DESSAUNY Sophie	-
		JACOBÉ de HAUT Valentin	-
Schéma de Cohérence	BALACE Francis	BARBOSA Fernand	

Territoriale (SCoT) du Grand Nevers	FAVARCQ Thierry	COURBEZ Emmanuelle
	VERGNAUD Sébastien	GUTIERREZ Jean-Louis
Pays Val de Loire Nivernais	LOCTIN Emmanuel	MORLEVAT Mireille
	GUTIERREZ Jean-Louis	-
Syndicat Intercommunal d'Énergies, d'Équipement et d'Environnement de la Nièvre (SIEEEN) – Commission consultative paritaire	BARBOSA Fernand	FAVARCQ Thierry
Nièvre Numérique	FAVARCQ Thierry	-

Préfecture reçue le	5.3 Désignation des représentants
---------------------	-----------------------------------

11. Désignations des représentants de l'EPCI au sein des syndicats organismes extérieurs

Ce point est reporté à l'ordre du jour du prochain Conseil communautaire.

12. Informations et questions diverses

Madame Mireille MORLEVAT informe l'Assemblée que Madame Céline OPPE, Conseillère municipale à SAUVIGNY-LES-BOIS, souhaiterait si possible intégrer la commission thématique culture.

Fin de séance : 20h47

Dernier feuillet clôturant la séance du 14 avril 2026 ; délibérations 2026-04-006 à 2026-04-011.

**Le Président,
J-L. GUTIERREZ**



**Le Secrétaire de séance,
F. BALACE**